

REPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE DEVILLE LES ROUEN



CONSEIL MUNICIPAL

-----

**SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 16 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Déville lès Rouen, légalement convoqué le 8 juillet 2020, s'est réuni exceptionnellement, après information de la Préfecture, dans une salle communale, sous la présidence de Monsieur Dominique Gambier, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte de manière publique.

Étaient présents : Gambier Dominique, Boutigny Annette, Jaha Mohammed, Mottet Delphine, Vallant Jérôme, Boutin Annie, Appriou Philippe, Deme Abdoul Aziz, Prévost Pauline, Legras Robert, Marin-Curtoud Virginie, Bouteiller Thierry, Colin Émilie, Cheval Alexandre, Hébert François, Maupu Edwige, Leroux Sandrine, Vitoux Emmanuel, Thiessé Stéphanie, Delahaye Joël, Fahy Noëlle, Tesson Nadia, Arnoult Mickaël, Argun Aylin, Colin Yannick.

Étaient absents et avaient donné pouvoir : Deloignon Mirella, Dufour Xavier, Neyt Lucie, Desnoyers Nathalie, Ridez Yoann, Duchaussoy Vincent, Behadj Lazreg, Michelin Martine.

Secrétaire de séance : Prévost Pauline.

Avant de commencer la séance Monsieur le Maire propose qu'elle soit tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire covid-19. Le Conseil Municipal vote le huis clos à l'unanimité.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 est adopté.

### **N°20-67 - Acquisition du 81-83 route de Dieppe à Déville lès Rouen**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de la réalisation de la ligne TEOR, les aménagements ont nécessité la suppression de nombreuses places de stationnement route de Dieppe. A titre de compensation, l'intercommunalité de l'époque a créé plusieurs poches de stationnement : parkings Thiault, du CCV, Fauquet, Petit Saint Pierre, Maison Normande.

Un secteur n'a cependant pas pu être doté à l'époque de ces parkings de compensation, les propriétaires du foncier adéquat pour sa réalisation ayant refusé la cession à l'amiable.

Les attentes des habitants riverains ont continué de s'exprimer fortement durant les années qui ont suivi, ce pourquoi les échanges réguliers entre la commune et les propriétaires se sont poursuivis, avec, récemment un certain infléchissement dans leur position. Dans le cadre de cette évolution, le coût du terrain a d'ailleurs fait l'objet de l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2019 en réserves foncières.

Par ailleurs, les parcelles concernées ont été inscrites en Emplacement Réservé au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

De plus, les services de la Métropole Rouen Normandie ont d'ores et déjà travaillé sur un aménagement d'un parking par leurs soins, l'achat et la démolition du bien étant à la charge de la Ville.

Suite à un dernier courrier du Maire du 03/06/2020, les propriétaires ont enfin exprimé leur accord pour vendre leur bien au prix des Domaines.

En réponse à une question de Madame Boutin, Monsieur le Maire indique que la future poche de stationnement comportera une quinzaine de places.

Monsieur Arnoult demande si le futur parking sera payant et si des places seront réservées aux véhicules électriques. Monsieur le Maire précise que beaucoup d'habitants de la route de Dieppe ne disposent pas de garage et sont donc contraints de stationner leurs véhicules sur l'espace public. Aussi, contrairement à ce que certains voudraient, Monsieur le Maire n'entend pas rendre payants les parkings ou créer des zones bleues. Concernant les bornes de recharge électrique, c'est la Métropole qui a la compétence. Il faut néanmoins rester vigilant car il n'y a actuellement pas beaucoup de véhicules électriques et leur réserver des places neutralise du stationnement qui reste inoccupé. Si sur les stationnements de grandes tailles, ces équipements de recharge peuvent être plus facilement envisagés, il faut peser le pour et le contre sur les petits parkings.

***Dans ce cadre, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :***

***Vu l'avis du service des Domaines du 08/07/2020 et l'estimation de la valeur de cession à 180.000 € ;***

***Décide d'acquérir l'ensemble immobilier sis 81-83 route de Dieppe à Déville lès Rouen dans les conditions suivantes :***

- ***Adresse du bien : 81-83 route de Dieppe 76250 Déville lès Rouen.***
- ***Cadastre : parcelles AM 271-638-787 pour 449 m<sup>2</sup>.***
- ***Désignation du bien : ensemble immobilier composé de :***
  - ***Au 81 : un immeuble mixte (commerce et habitation),***
  - ***Au 83 : une maison,***
  - ***Terrain sur l'arrière avec une remise et un garage.***
- ***Propriétaires : TRUYEN HUNYNH CONG.***
- ***Prix de cession : 180.000 €.***

***Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte de vente, et tous les actes en découlant, auprès des propriétaires ou leurs représentants.***

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.**

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 15 octobre 2020.**

**Les délibérations adoptées lors du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 sont les suivantes :**

Délibération n°20-67.